

TECHNICIEN GEMAPI PLUVIAL H/F

Cadre d'emplois des techniciens

Emploi permanent à temps complet

Pôle : Technique

Service: Gemapi

Rattachement hiérarchique : Directrice cycle de l'eau et Gemapi

Située dans le Département du Pas-de-Calais, la CAPSO (53 communes, 105 000 habitants, 600 agents) est une agglomération qui s'étend sur un large territoire de Saint-Omer à Fauquembergues, en passant par les secteurs de la Morinie et d'Aire-sur-La-Lys. Le Pays de Saint-Omer dispose de tous les arguments pour répondre aux aspirations de ses habitants. Le projet de territoire défini pour la période 2021-2026 vient préciser des enjeux forts en termes d'attractivité et de proximité.

Au sein de l'agglomération, les services communautaires sont organisés autour de 4 directions Générales Adjointes, dont la DGA Technique à laquelle est rattaché la direction Cycle de l'eau, chargé des thématiques suivantes: Eau potable, Assainissement collectif et SPANC, GEMAPI/Hydraulique douce, Travaux, Bureau d'études techniques.

Le technicien aura en charge le suivi des études et des travaux portés d'une part par les partenaires (SMAGEAa, SYMSAGEL, SYMVAHEM, IIW, 7eme section, etc) mais aussi par la collectivité dans le cadre de la compétence Gémapi et eau pluviale.

Mission

- Suivi des actions et projets inscrits dans les Programme d'Action pour la Protection des Inondations (PAPI) qui concernent l'agglomération
- Suivi des Plan de Restauration Ecologique (PRE) des différents bassins versants
- Suivi des programmes d'hydraulique douce
- Gestion des études diverses menées par la collectivité et/ou les partenaires sur l'ensemble des bassins versants (étude hydraulique, ruissellements, PPRI, etc)
- Gestion des conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage
- Gestion et suivi des systèmes d'endiguement (modélisation, études de danger, dossiers réglementaires, inspection, entretien, etc)
- Gestion des études sur le pluvial qui doivent conduire à la mise en place de prescriptions dans le cadre du Plan Local Urbanisme Intercommunal (PLUI), définition de la compétence, lancement d'un schéma directeur pluvial, d'un zonage pluvial, étude de déconnexion des eaux pluviales
- Analyse, instructions éventuelles et conseil des demandes des communes, des particuliers en matière de gestion des eaux pluviales
- Gestion de marchés publics
- Montage et suivi des dossiers de subventions

Moyens techniques

- Outil informatique avec logiciels bureautiques
- Téléphone
- Véhicule de service

Relations fonctionnelles :

En interne :

- Relations quotidiennes avec les différents membres de l'équipe
- Relations ponctuelles avec les autres services de la collectivité (assainissement, marchés, financier ...)

En externe :

- Relations ponctuelles avec les partenaires type syndicats, les partenaires financiers (Agence de l'Eau, Etat, etc), les services de l'Etat, les communes, les usagers, les entreprises et bureaux d'études.

Conditions d'exercice

- Travail en bureau
- Déplacements pour les réunions – Permis B obligatoire
- Horaires réguliers, possibilité de travail en soirée pour les réunions publiques
- Disponibilité et flexibilité dans le travail
- Respect des obligations de discrétion et de confidentialité
- Poste télétravaillable selon nécessités de service

Exigences requises

SAVOIR-FAIRE

- Autonomie dans l'organisation du travail
- Missions contrôlées et évaluées par la Responsable du service Assainissement

SAVOIRS

- Connaissances du cadre réglementaire générale des collectivités territoriales
- Connaissances réglementaires et techniques dans le domaine de la gémapi et du pluvial
- Maîtrise de l'outil informatique (logiciels bureautiques, SIG)

- Rigueur et motivation
- Sens relationnel, sens de la diplomatie et de pédagogie
- Goût du travail de terrain
- Qualité rédactionnelle
- Esprit de synthèse
- Aptitude à travailler en équipe

Avantages pour les agents de la collectivité :

- Régime indemnitaire
- ARTT
- Gestion du temps : adaptation en termes de Cycles de travail
- Prime annuelle (versée en deux fois)
- Participation financière au contrat de prévoyance
- Participation financière mutuelle labellisée
- Titres restaurants
- Compte-Epargne Temps
- Abonnement CNAS
- Amicale du personnel
- Prise en charge des frais de déplacement

A pourvoir dès que possible

Merci d'adresser avant le 24 juin 2023 votre lettre de candidature accompagnée d'un curriculum-vitae à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer – 2 rue Albert Camus – CS 20079 – 62968 LONGUENESSE CEDEX ou à l'adresse mail suivante : offredemploi@ca-pso.fr